

Appel de Candidatures de la SAFER Ile-de-France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Ile-de-France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département Seine-et-Marne (77)

1) Commune : JOUARRE (77) - 42 ha 71 a 25 ca

Parcelles cadastrées : Ham de glairet: ZL-4 - La bergerie: ZL-9-119 - La toque de balleau: ZK-42-44-46 - Le champ du bosquet: ZL-42-43-44-45-89 - Le champ millet: ZL-37-38-39 - Le pont cablin: ZK-15-16 - Le rougeriau: ZK-23 - La bergerie: ZL-10. Ce bien figure au Règlement national d'urbanisme de la commune.

ET

Commune : SIGNY-SIGNETS (77) - 3 ha 53 a 27 ca

Parcelles cadastrées : Montrobert: ZH-84 - Vaugenard: ZD-35 - Vieux cimetiere: ZC-33. Ce bien figure en zone A du Plan local d'urbanisme de la commune.

La superficie totale de cet ensemble foncier est de 46 ha 24 a 52 ca. Bail résilié dans l'acte. Echange de culture en cours.

2) Commune : LA CHAPELLE-RABLAIS (77) - 3 ha 00 a 00 ca

Parcelles cadastrées : Les sables: C-178-180. Ce bien figure e zone A du Plan local d'urbanisme de la commune.

3) Commune : QUINCY-VOISINS (77) - 45 a 00 ca

Parcelle cadastrée : La berthe: YT-41. Ce bien figure en zone N du Plan local d'urbanisme.

4) Commune : VAUCOURTOIS (77) - 23 a 76 ca

Parcelles cadastrées : Le chemin de jouarre: A-836-838. Ce bien figure au Règlement national d'urbanisme de la commune.

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question. Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 03/04/2018**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération. SAFER Ile-de-France 19 rue d'Anjou - 75008 PARIS - Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50
Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.